



auteur inconnu © tous droits réservés

## **Vers un laboratoire d'échanges autour des Plans Climat Energie Territoriaux ?**

# Sommaire

---

## **Cadre.**

Dynamiques et processus mis en œuvre par la Fédération et les  
Parcs naturels régionaux.....5

Une démarche innovante : sensibiliser les partenaires.....6

## **Partenariat et transversalité des PCET dans les Parcs**.....6

Le coportage : un dispositif qui fait ses preuves.....6

Coportage interne : une approche nécessaire.....6

Coportage externe : une démarche partenariale fortement ancrée .....6

Coportage Technique et Financier : comment impliquer l'ensemble des acteurs  
économiques.....8

Entre contexte national, régional et local : entre organisation verticale  
et articulation transversale.....8

## **Vers un PCET : où en sont les Parcs ...**

**Petit tour d'horizon**.....10

Autour du Parc naturel régional Oise Pays de France .....11

Autour du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.....12

Autour du Parc naturel régional du Morvan .....14

Autour du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.....16

Autour du Parc naturel régional du Gâtinais .....18

Autour du Parc naturel régional de la Brenne ..... 20



<b>Autour du Parc naturel régional des Grands Causses</b> .....	22
<b>Autour du Parc naturel régional du Haut-Languedoc</b> .....	23
<b>Autour du Parc naturel régional du Haut-Jura</b> .....	24
<b>Autour du Parc naturel régional Scarpe Escaut</b> .....	26
<b>Autour du Parc naturel régional du Vexin Français</b> .....	28
<b>Sigles et acronymes</b> .....	30
<b>Références bibliographiques</b> .....	32
<b>Cartographies</b> .....	33





## Cadre.



---

Initialement les Parcs naturels régionaux devaient être inscrits dans la future loi de Grenelle comme acteurs territoriaux devant disposer obligatoirement d'un plan climat avant 2012. L'évolution des débats parlementaire n'a finalement pas permis de retenir cette proposition qui s'appuyait pourtant sur un engagement massif du réseau des Parcs dans la territorialisation des enjeux énergétiques.

Les Parcs et les communes rurales et périurbaines qui les composent n'ont pas pour autant abandonné la question et ont pu bénéficier en ce sens des appels à projets nationaux et régionaux. S'appuyant sur des équipes transversales et sur des chartes révisées qui donnent une place entière à l'énergie et au climat, les Parcs et leurs partenaires expérimente cette démarche sur des échelles sans doute différentes des dimensionnements urbains mais justifié par la part de carbone et d'énergie que représentent ces territoires en croissance démographique.

Engagés dans la mise en place de plan climat, les Parcs doivent pouvoir articuler cette démarche avec les axes d'actions propres aux territoires de projet et en accord avec les enjeux patrimoniaux qui les caractérisent.

Il nous a semblé important de faire aujourd'hui un premier point pratique sur l'état des lieux dans les Parcs engagés dans cette démarche et ainsi d'identifier les attentes, les freins et les éléments facilitateurs de cet outil.

De plus, nous avons souhaité inscrire ce travail dans le cadre de la démarche Europ'Act qui est la troisième génération de programmes nationaux d'assistance technique pour les programmes européens. L'enjeu d'Euro'Act est de contribuer à la mise en oeuvre de la politique de cohésion en France. L'engagement de la Fédération des Parcs naturels régionaux vise à renforcer la capacité des Parcs à contribuer aux objectifs européens de Lisbonne et Göteborg par des actions et projets pilotes dans les territoires ruraux et périurbains.

Une étude récente de la Fédération sur la mobilisation des fonds européens en matière d'urbanisme souligne que l'Europe est un acteur incontournable mais encore peu prise en compte par les Parcs. Pourtant, les Parcs naturels innovent pour répondre aux enjeux énergétiques et pour lutter contre le changement climatique avec des démarches qui répondent aux ambitions européennes. Si l'échelle Parc est pertinente en matière de traitement des enjeux énergétiques et climatiques d'un territoire remarquable, cette échelle ne peut en effet s'abstenir d'intégrer la dimension européenne particulièrement en matière de retours d'expériences avec des territoires ruraux remarquables d'autres pays européen.

Ce document, qui s'appuie sur un panel de Parcs engagés dans les démarches PCET, est un premier élément de réflexion portant sur la concrétisation de l'engagement de territoires ruraux et périurbains sur une intégration de ces enjeux dans la stratégie territoriale avec la particularité de territoire dotés d'une charte d'objectifs sur douze années.

## Partenariat et transversalité des PCET dans les Parcs

---

### Le coportage : un dispositif qui fait ses preuves...

L'examen des projets ayant contribué à ce document, confirme que les Parcs peuvent porter conjointement l'animation du plan climat avec les différentes structures territoriales (Pays, agglomérations, EPCI, syndicats mixtes, communautés de communes, communautés d'agglomérations). Cette règle s'applique pour la majorité des Parcs.

Ce rôle de coordination des actions par les Parcs n'est pas assez pris en compte.

En effet, la mise en place d'une démarche PCET passe par une organisation interne et externe bien articulée.

#### Coportage interne : une approche nécessaire

En interne, un élu peut être désigné pour porter le projet au plus haut niveau et lui donner ainsi de la légitimité.

Une coordination / animation du PCET peut être mise en place pour proposer une stratégie, assurer sa mise en œuvre et diffuser l'information et dans chaque service de la collectivité.

Des personnes relais sont proposées pour intégrer la question du Climat dans les différentes décisions.

Une approche transversale, s'est ancrée dans la politique des Parcs, afin que les enjeux liés à l'énergie puissent s'articuler avec les autres politiques territoriales :

- Réinternalisation de la question énergie-climat sur l'animation du Parc, au niveau de la réflexion
- Organisation de réunions en présence des chargés de mission de l'équipe, pour la collecte des données
- Présentation du travail mené à l'équipe pour avoir le retour sur leur propres missions et pouvoir organiser l'articulation des différentes actions
- Montage de groupes de travail transversaux, sur les des problématiques urbaines, paysagères et énergie-climat
- Implication effective au sein de chaque atelier, avec un chargé de mission
- Identification de personnes associées au groupe de travail pour chaque grande thématique.

#### Coportage externe : une démarche partenariale fortement ancrée

Il permet en parallèle de repérer les acteurs essentiels et leurs champs d'actions.

Au-delà de ces aspects, il s'agit avant tout de favoriser une culture commune autour de la question de l'énergie et du climat.

La Fédération a réalisée une étude sur la relation Parcs et SCOT, il y a 4 ans.

Celle-ci avait révélé que les Parcs pouvaient porter seuls un SCOT. Cependant, la grande majorité d'entre-deux étaient concernés par un ou plusieurs SCOT. Aujourd'hui encore de nombreux PCET reposent sur ce partenariat.

---

Cet exercice avait par ailleurs démontré, l'intérêt de s'engager très tôt dans le PADD ; ce processus permettait d'aborder les problématiques liées à énergie, que le SCOT seul, ne pouvait traiter. Cette étude va aujourd'hui être réactualisée, pour tenter d'identifier les points d'entrée potentiels ainsi que la nature et la structuration de la relation Parcs-SCOT. Néanmoins, cette association a mis en exergue la problématique des recouvrements de périmètres, apparue lors la mise en place des premiers plans climats. L'articulation en constitue l'un des enjeux pour trouver le bon équilibre et une lisibilité d'ensemble.

Il est à noter que l'Intégration et la légitimité des actions conduites par les Parcs sur ce thème a été progressivement introduite, le Parc ne constituait pas à l'origine l'échelle territoriale nécessaire à la conduite et à la mise en place de plans climat.

Suite aux premiers plans nationaux, un grand nombre de régions ont décidé de lancer leur appel à projets. Si Certaines d'entre-elles ont d'office exclu les Parcs au profit des Pays, d'autres ont progressivement réintégré Parcs et SCOT. Certains coportages de Plan Climat, sont alors apparus entre Parcs et agglomérations, Pays ou SCOT.

Aujourd'hui l'intégration d'un plan climat dans les Chartes est fortement attendue.

Si l'Etat, lors du passage en commission, semble avoir des exigences peu marquées, l'attente semble davantage provenir de l'échelon régional souhaitant décliner son plan sur les territoires de projet, que constituent les Parcs Naturels Régionaux.

De même, les Ademe régionales ont fait part de leur souhait quant à l'intégration d'un plan climat pour chaque charte.

Certains Parcs avaient alors évoqué l'idée de créer leur propre plan Climat. Il y a nécessité d'être prudent, la durée de vie de ce type d'outils pouvant être inférieure à la période d'engagement d'une charte de Parc.

La Fédération des Parcs a récemment fait une proposition au Ministère pour une évolution des Chartes. Si dans le cadre de toute révision, le maintien de la qualité des paysages, de la biodiversité constituait un élément décisif, l'introduction de la DATAR apporterait beaucoup plus d'exigences en matière d'engagement climat et énergie.

Il semble essentiel de rappeler que ces différents domaines sont avant tout liés et ne doivent pas d'exister en tant que tels ; la question de l'énergie doit-être prise en compte par rapport à l'ensemble.

Ceci renvoi aux problématiques des Chartes de Parcs. Toutes celles qui ont été révisées abordent la question de l'énergie et du climat, permettant d'identifier la légitimité du Parc sur ce sujet.

Deux typologies de chartes ont été dégagées :

-Le Parc ayant une expérience sur l'énergie assez forte, avec déclinaison d'actions, de thèmes approfondis.

-La Fédération des Parcs s'étant récemment saisi du sujet, n'ayant pas nécessairement un bagage lourd sur ce thème, et dont les actions, thèmes prioritaires, seront traduits à l'aune des enjeux climat Energie.

On voit aujourd'hui apparaître sur cette thématique, des élus référents énergies-climat.

Ce type de portage s'avère précieux, tant pour le fonctionnement d'équipe que pour sa capacité

---

à convaincre d'autres élus. Néanmoins ceux-ci devront être en mesure de bien représenter l'ensemble d'élus de Parcs.

A l'occasion des rencontres 2008, il avait été évoqué qu'un territoire possédant un plan Climat, pourrait obtenir l'éligibilité financière, dans le cadre de démarches d'approche de la culture et de l'exemple.

Par ailleurs, avec l'évolutions et le niveau d'exigences s'opérant au niveau national, cette dimension Energie Climat doit s'affirmer ; la Charte n'est pas une liste d'actions que l'on conduit, il est donc possible à chaque Parc de s'engager progressivement.

Aujourd'hui la légitimité d'intervention des Parcs pour la mise en place d'un PCET est reconnue à l'échelon national et local. Cependant, une loi de Grenelle II, ne mentionnera pas les Parcs et Pays comme étant obligatoirement porteurs à l'horizon 2012 de ce type plans. Néanmoins, des pressions de plus en plus fortes quant à l'adoption d'un plan climat sur un Parc ont été constatées.

### **Coportage Technique et Financier : comment impliquer l'ensemble des acteurs économiques**

L'ADEME a lancé le Contrat ATEnEE, destiné à faire naître des animations énergétiques sur les territoires, notamment des projets de Parcs, de Pays et agglomérations.

Ces contrats d'une durée de 3 ans ont été prolongés pour pérenniser et faire entrer de nouvelles missions dans les territoires.

Puis le COT (contrat d'objectif territorial) a été créé, avec pour objectif de porter la réalisation d'un Plan Climat Energie et Territoire, et la mise en place d'un poste pouvant être attribué à d'autres secteurs, tels que l'urbanisme ou l'architecture.

Il permet aux acteurs locaux de développer une approche globale, transversale des questions environnementales et climatiques dans les politiques locales. D'une durée de trois ans, renouvelable une fois, il est signé entre la collectivité et l'ADEME, et peut aussi associer d'autres partenaires.

Le montage de dossier implique toujours obligatoirement la Région, avec nécessité d'obtenir des fonds complémentaires, très variables selon les régions.

Environ 1/3 des COT comme 1/3 des ATEnEE sont portés par des Parcs. Ce co-portage financier accompagnant la mise en place d'un PCET, donne également lieu à l'éligibilité.

Des formations ADEME, déléguées à Entreprise Territoires et Développement permettent d'associer entre autre, Pays et Parcs.

### **Entre contexte national, régional et local : entre organisation verticale et articulation transversale**

La problématique climatique vient révéler et souligner la grande complexité des relations entretenues entre les différentes échelles, les différents partenaires présents au sein du « millefeuille territorial ».

La réalisation d'un PCET passe par l'adhésion et l'engagement nécessaires de tous les acteurs du territoire, pour assurer le portage politique, la bonne gouvernance, la cohérence globale et un large champs d'actions à hauteur de l'enjeu climat.



---

Cette question des échelles, véritable trait d'union, par l'action conduite au niveau national et parallèlement menée à travers les initiatives locales, doit avant tout permettre d'offrir des pistes de progrès aux décideurs politiques et techniques .

Au niveau national, un plan d'action encourage la réalisation de PCET à tous les échelons de territoires de compétences et de projets.

Au niveau régional : Ce plan d'actions concrétise la mise en place de mesures, ayant pour vocation de mobiliser les acteurs présents dans ses territoires.

A un niveau plus local, l'objectif poursuivi dans le cadre de mise en œuvre d'un PCET est de permettre à la collectivité, d'adopter une politique climat transversale sur l'ensemble des décisions prises son territoire, autour des acteurs internes et externes divers (partenaires, acteurs relais et porteurs de projets potentiels, politiques et les dispositifs mis en place pour le concevoir et le mettre en œuvre).

En tant qu'organisateur et acteurs de la dynamique de la politique locale, les collectivités ont un important rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique.

Elles détiennent des leviers sur leurs patrimoines et services, par les choix et politiques qui y sont menées quotidiennement. De même, par leurs actions d'influences, de concertation et de mobilisation, elles peuvent agir en sensibilisant et en fédérant l'ensemble des acteurs locaux dans le processus d'élaboration et le contenu à définir.

L'un des problèmes évoqué par l'ensemble des Parcs présents est celui généré par « l'incroyable millefeuille territorial ». Des territoires de compétences tels que communes, communautés d'agglomérations reposent sur un mode d'organisation davantage vertical, alors que les Parcs sont dans un mode d'organisation horizontal ; des questions d'homogénéisation, de cohérence entre différents territoires juxtaposés les uns aux autres, en quête de réflexions communes. viennent s'y poser. Chacun doit trouver sa place.

De même, le phénomène de duplication liés aux processus de la concertation. a été évoqué. Néanmoins, si chacun se doit de participer, de construire, la trop grande juxtaposition des différents processus risque d'engendrer, à terme, de nombreux problèmes.

Les références aux enjeux énergie climat doivent nécessairement être déclinées à l'échelle territoriale. Quel rôle, à quelle échelle sur quelle thématique le Parc peut-il jouer, avec ces enjeux spécifiques d'intégration verticale et horizontale, tout en tenant compte des actions menées aux échelons supérieurs ?

Il est également nécessaire de réfléchir aux complémentarités, aux relations avec les pôles d'influences, présents ou non sur le Parc, aux compétences et moyens financiers qu'ils peuvent lever.

L'un des enjeux est de trouver les bons équilibres pour avoir une lisibilité correcte et une cohérence territoriale.

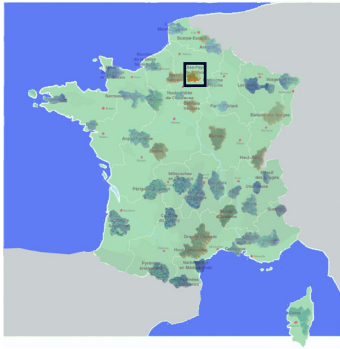
Comment faire pour que les actions de chacun se complètent sans pour autant se nuire ?

Chaque Parc ne pourrait-il pas, comme cela avait été proposé par le Parc Normandie-Maine, engager un travail de coordination globale, consistant à regrouper les actions de plans climats conduites sur chaque interface de territoire avec l'ensemble des acteurs.

## **Vers un PCET : où en sont les Parcs ... Petit tour d'horizon.**

---

Ces présentations de cas doivent permettre à chaque Parc d'évoquer, la problématique PCET abordée, la présence ou non d'appel à projets au niveau de la région, le niveau d'engagement des Parc, les atouts et les difficultés rencontrées.



## **Autour du Parc naturel régional Oise Pays de France Intervenante : Véronique BOZZO**

v.bozzo@parc-oise-paysdefrance.fr

Le Parc Oise – Pays de France, créé en janvier 2004, est situé sur la Picardie et l’Ile-de-France. C’est un Parc périurbain qui se trouve à 40 km environ de l’agglomération parisienne. Bien que les enjeux climatiques et énergétiques n’aient pas été fortement identifiés dans sa première charte, le Parc a signé un Contrat ATEnEE avec l’Ademe et mène déjà différentes actions : opération groupée de conseils en orientations énergétiques, étude sur le potentiel d’installation de chaufferie bois avec réseau de chaleur, formation des artisans à la performance énergétique du bâti, etc.

Dans le cadre de la révision prochaine de sa charte, et suite à la proposition de l’ADEME Picardie, le Parc a décidé de faire un PCE Territoire et d’y assigner des objectifs précis : faire un bilan permettant d’avoir une vision du territoire à travers les émissions de GES et l’énergie, identifier les enjeux en la matière pour « alimenter » le travail des différentes commissions du Parc (urbanisme, agriculture, tourisme...).

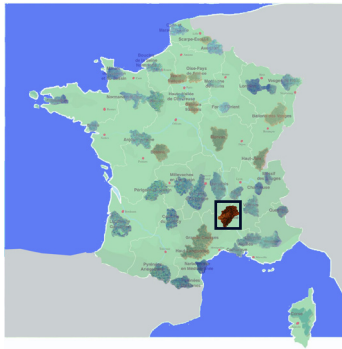
Aujourd’hui, le Parc se trouve tenaillé sur un territoire aux enjeux paysagers forts (90% du territoire se situe en site classé ou site inscrit, une centaine de monuments historiques classés ou inscrits) et où chaque action doit préalablement être soumise à l’avis de l’ABF. Un des objectifs du PCET est donc aussi de définir la stratégie du Parc en matière de développement des énergies renouvelables.

Une des questions actuellement est : comment le Parc peut intégrer ou prendre en compte dans son plan climat des territoires voisins avec lesquels il présente des enjeux forts en matière de transports dus entre autres aux migrations pendulaires.

Sur la Picardie, la Région et l’Ademe ont créé un réseau de collectivités qui sont déjà engagées ou qui souhaitent s’engager dans des plans climats et ont pris le Bureau d’études Explicit pour accompagner ces collectivités dans le démarrage de leur action.

### **Partenaires associés aux actions du Parc :**

Le Département, les Régions Ile de France et Picardie, l’ADEME, le Bureau d’études « Explicit », l’ABF présent sur le territoire du Parc



## **Autour du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche Intervenante : Angélique MONTAGNIER**

amontagnier@parc-monts-ardeche.fr

Contexte : Sur le Parc, le poste Energie est financé à 30 % au travers d'un COEC et à 70% par la Région. A travers ce COEC, 3 ans de programme d'actions ont été proposés.

Le Parc a comme actions en cours : Réalisation d'un Bilan des émissions de GES du territoire.

Un bilan énergétique simplifié a tout d'abord été réalisé début 2009, selon la méthodologie proposée par Rhône alpeénergie-Environnement (RAEE), à partir des données nationales selon le nombre d'habitants présents sur le Parc.

Suite à ce bilan simplifié, ouverture de la problématique aux gaz à effet de serre. Plus largement, intérêt des 3 territoires de projet (2 Pays et un contrat de développement Rhône-Alpes) qui ont une partie de territoire commun avec le Parc naturel régional à connaître leurs émissions de GES, d'où commande groupée relative au bilan des émissions de gaz à effet de serre, d'un montant global de 40 000 euros, soit 10 000 par territoire. Le bureau d'Etude « Equinéo » a été retenu pour la réalisation de ce bilan (10000 euros pour le PNR) et subventionné par l'ADEME et la Région, à hauteur de 50% chacun.

A ce jour, le Parc coordonne les bilans GES en cours de réalisation, sur quasiment l'ensemble du département de l'Ardèche.


La présence des territoires de projets communs au Parc et présents dans ce plan d'actions permet une réflexion sur la coordination et la mutualisation des actions futures.

Un comité de pilotage et un comité technique regroupent également les 4 territoires de projet, où les élus respectifs y interviennent. Une fois l'étude avancée au niveau de la construction des plans d'actions, des comités territoriaux regroupant des élus des territoires sont organisés pour chaque territoire concernés par le bilan. Cette opération collective a aussi pour but d'améliorer la lisibilité dans les rôles tenus et à venir des différents territoires de projet ayant un territoire commun avec celui du Parc naturel régional.

Si l'action initiale consistait à réaliser un bilan, l'avancement de celui-ci et la réflexion menée ont permis de prendre conscience de la nécessité d'effectuer un travail de concertation avec les acteurs du territoire. Aujourd'hui un certain nombre de mesures, est à repenser par rapport aux actions initialement prévues dans le COEC.

Au niveau de la délégation de l'ADEME dans le cadre de cet engagement, des réunions d'information et de mise en réseau ont lieu deux fois par an. Celles-ci ont cependant leurs limites, du fait des décalages dans les problématiques abordées ; des différences entre territoires de compétences et territoires de projets, territoires urbains et territoires ruraux.

---



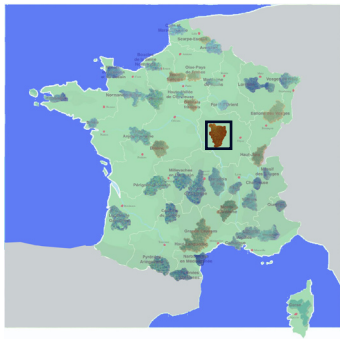
Un travail de sensibilisation a été mené en intervenant auprès des élus de communes et des communautés de communes pour préciser le rôle des différents acteurs intervenant dans le domaine de l'énergie sur le Parc. Celui-ci travaille également sur l'idée un festival cinématographique avec un documentaire sur les changements climatiques. L'objectif est de mettre sur pied ce festival pour 2011, pour le diffuser au grand public. En fonction du bilan de ce 1er festival, ce dernier pourrait être décliné chaque année, en déclinant spécifiquement les documentaires diffusés en sous-thématiques relatives aux changements climatiques. La recherche des documentaires serait déléguée aux étudiants du Master « Documentaire » implanté proche du Parc.

Les chargés de mission du Parc sont mobilisés pour la recherche des données. Néanmoins cette coordination doit être internalisée au sein de l'équipe.

La révision de la charte n'a pas permis actuellement de déterminer des objectifs précis en terme de développement des énergies renouvelables, ni d'économies d'énergie. La future charte intégrera les enjeux liés aux changements climatiques notamment en suivant les évolutions de la biodiversité sur les années à venir.

**Montant global du bilan GES du territoire** : 40000 euros

**Partenaires associés aux actions du Parc** : l'Agence régionale de l'Énergie (RAEE) ; l'association Polénergie (réseau des EIE), SDE07 ; FIBOIS ainsi que deux associations concernant les questions de mobilité et covoiturage.



## **Autour du Parc naturel régional du Morvan Intervenante : Lucie BERTHIER**

lucie.berthier@parcdumorvan.org

Le Plan climat territorial mis en place au niveau du Parc est une réponse à l'appel à projet « Les Gaz à effet de serre : mieux les connaître pour les réduire », lancé par le MEEDDEM en 2008.

Au sein de la cellule énergie, les questions liées à l'énergie et au climat sont réparties sur deux postes de chargés de mission énergie climat. Ce binôme est chargé du conseil aux entreprises, aux collectivités pour les domaines de l'énergie-bois et des énergies renouvelables ; l'espace infos énergie se charge des recommandations pour les particuliers.

La chargée de mission développement durable, est destinée à porter le plan climat (construction du plan climat, sensibilisation, accompagnement des collectivités). C'est un poste qui existait déjà et qui correspond à un financement statutaire. Le plan climat est financé pour moitié par les crédits mobilisés dans le cadre du Ministère et pour moitié par le Programme Energie Climat Bourgogne (Ademe, Conseil Régional, FEDER) .

La structure du Morvan dispose au niveau de son schéma de cohérence climat, d'un comité de pilotage, présidé par l' élu référent, également président de la commission « Energies renouvelables et management environnemental ».

Le bilan GES sorti en fin d'année a récemment fait l'objet d'une présentation en comité syndical.

En parallèle, des ateliers de réflexion portant sur les vulnérabilités et l'adaptation au changement climatique, ont été menés. Ces derniers ont été repartis en 4 grandes thématiques abordant différentes problématiques dédiées à l'agriculture et aux milieux agricoles, aux filières bois et milieux forestiers, au tourisme et activités économiques, à la vie quotidienne, aux déplacements et à la mobilité.

La réalisation d'un travail de synthèse reprenant bilan GES/ Ateliers de réflexion a été confié au bureau d'études « Explicit ».

Conjointement au bureau d'étude chargé de réaliser le bilan, le Parc a engagé un consultant qui l'accompagne sur : l'organisation de réunions avec les autres chargés de mission, pour récolter des données utiles au travail d'équipe, sur la présentation du bilan mené par le BE aux autres membres de l'équipe.

Une implication effective de chacun est nécessaire ; en effet que faire si personne n'adhère ou si toute démarche n'est pas intégrée au sein de l'équipe ? Au niveau de la suite opérationnelle comment les différentes pistes d'actions conduites par le Parc vont-elle s'articuler ?

---

Le coût global de l'étude d'un montant de 95 000 euros concerne les 503 communes (celle du parc et celle des quatre pays). A cela s'ajoute 10 000 euros de communication.

Elle comprend l'analyse, le diagnostic et les préconisations ainsi que l'animation, l'accompagnement, et la réflexion.

Par rapport à la démarche menée, cette double compétence avait été préalablement demandée dans le cahier des charges.

Si bien souvent le cahier des charges sur ces sujets là sont rédigés par des techniciens de Parcs,

L'absolue précaution préconise de tout écrire précisément en amont. Si l'évaluation effective du cahier des charges peut constituer un élément lourd à construire, elle reste primordiale.

De même, si la concertation vers les acteurs du territoire est importante, toute corrélation entre le Parc et le prestataire est indispensable.

Les thématiques abordées dans le cadre des ateliers vulnérabilités ont été réparties entre chaque Pays. Ce partage a été négocié avec les chargés de missions de chaque Pays.

Dans la phase de passage à l'action, chacun d'eux ayant une légitimité forte, quel périmètre d'actions et quel partage de compétences seront attribués à chacun ?

L'équipe, à mi-parcours de son projet, doit maintenant réfléchir à la suite des réflexions à mener, ainsi qu'aux pistes d'actions à conduire dans le cadre du comité de pilotage.

Dans la poursuite de la mission, pour cette année, le Parc prévoit l'organisation d'une journée dédiée au thème de la mobilité en milieu rural ; cette manifestation sera ouverte aux élus, au grand public, et aux professionnels. L'objectif de cette action : axer la communication sur ce thème et constituer une porte d'entrée pour les actions à venir.

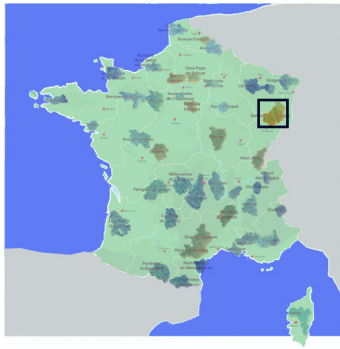
**Montant global de l'étude : 95000 euros**

**Partenaires associés aux actions du Parc :**

Pour le Comité de Pilotage : l'ADEME, le conseil régional de Bourgogne, le SGAR, l'Agence de l'environnement régionale de Bourgogne, les 4 Pays avec un chargé de mission et un élu, les chambres consulaires, les quatre départements.

Pour les ateliers sur l'adaptation : Les Associations Environnementales

Pour la Commission Energie : Le Syndicat d'énergie de la Nièvre



## **Autour du Parc naturel régional des Ballons des Vosges Intervenants : Pierre STROSSER / Thomas Le Gallic**

a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr

### Contexte & enjeux

Rappel du contexte géographique : le Pnr des Ballons des Vosges est à cheval sur 3 régions, 4 départements, touche 8 Pays et comprend 208 communes pour 256000 habitants (Parc le plus peuplé). Les caractéristiques démographiques du Parc ainsi que le nombre d'entreprises et de communes élevé en font un PNR particulier.

La révision de la charte se termine, avec des références spécifiques aux enjeux climat-énergie non déclinées en plan climat territorial à l'échelle du Parc. Sachant que des Plans climat énergie sont déjà menés à l'échelle d'une région et de plusieurs Pays et que des actions sont menées à toutes les échelles de territoire, la question qui se pose est : quel rôle le Parc peut-il jouer (avec ses particularités) ? Les questions de cohérences horizontale et verticale entre les différents territoires nécessitent des réflexions communes. Il y a aussi des enjeux liés aux processus : la multiplication des processus engendre des problèmes (notamment de participation).

### Initiative dans le cadre de l'appel à projet du MEEDDAT

Le Pnr des Ballons, répond à l'initiative « climat, énergie & territoires » du Meeddat. Celle-ci a démarré par la réalisation d'un état des lieux des principaux acteurs, de leurs interventions vis-à-vis des problématiques énergie-climat et des processus qui les lient.

Cet état des lieux doit servir une première réflexion : quel rôle le Parc peut-il jouer ?

- Parc porteur d'un PCET sur son territoire,
- Parc partenaire de certaines actions énergie climat,
- Parc générateur d'informations,
- Parc accompagnateur de territoires
- Parc animateur de réflexion thématique
- Parc coordinateur
- Parc exemplaire

Sur la base de ces rôles possibles, des activités concrètes sont proposées pour tester la pertinence de ces rôles. Ces activités seront mises en œuvre en 2010. Il s'agit d'évènements, d'ateliers, de la mise en place d'une plate-forme au niveau du Parc reliant les partenaires régionaux (Ademe, Drire...) des trois régions pour faire émerger des réflexions collectives, et réfléchir à de l'intégration (horizontale et verticale) entre les différentes échelles. En effet, bien que certaines régions ont déjà réfléchi à des mécanismes, ils ne sont pas toujours suffisant à assurer une bonne coordination.



---

Le Parc travaille sur les démarches de plan climat d'un point de vue méthodologique, et réfléchit aux thématiques pertinentes, aux échelles pertinentes et aux moyens à mettre en œuvre pour intervenir efficacement. Cela peut vouloir dire un rôle de coordination et d'interface par exemple. Il faut alors voir la manière de les rendre opérationnels et les implications concrètes pour les services, les personnes, les politiques, les actions.

Sur les partenariats, les différentes régions et délégations régionales de l'Ademe sont impliquées dans ce projet et dans la réflexion du Parc ainsi que 3 Pays (avec des états d'avancement à leur échelle très différents). Il n'est pas toujours facile de trouver des liens entre les Pays, et entre un Pays et le Parc. L'un des enjeux est de trouver les bons équilibres.

#### Réflexions plus générales

L'un des principaux enjeux liés au Parc est d'internaliser la question énergie-climat dans ses missions et activités. On constate que l'adaptation n'est pas bien prise en compte par les dynamiques de territoire qui se mettent en place ; peut-être le Parc peut-il trouver une légitimité assez forte sur cette problématique.

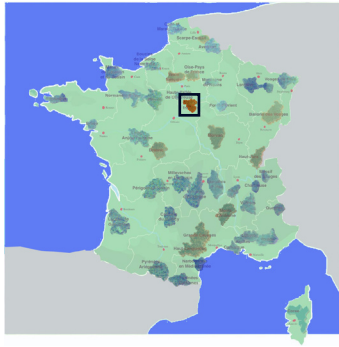
Une animation pour la promotion des énergies renouvelables avait déjà eu lieu sur le Parc des Ballon des Vosges. Contingentée par des objectifs chiffrés et proposant un cofinancement de projets, elle était dédiée au bois et au solaire, avec un mandat pour des volumes précis d'installations. Le chargé de mission se consacrait à 100% à la promotion de ces deux énergies et à la signature de projets. Cette action, limitée à la Région Alsace, soulevait le problème des appuis et de la coordination : selon la région ou le département, les dispositifs ne sont pas les mêmes sur le périmètre du Parc.

Il faut toutefois noter que ce Parc est particulier, tant en nombre d'habitants, qu'en nombre de communes et d'entreprises. Il est le Parc le plus peuplé.

Enfin, signalons que le Parc est également engagé dans la recherche scientifique avec un programme : le SIU, système de modélisation des réflexions sur la manière de penser l'urbanisme dans un territoire, qui est un outil de propositions et d'aide à la décision pour les élus.

#### **Partenaires associés aux actions du Parc :**

Régions et délégations régionales de l'ADEME, la DRIRE, les 3 Pays présents sur le territoire du Parc



## **Autour du Parc naturel régional du Gâtinais Intervenante : Lucie GANDON**

[l.gandon@parc-gatinais-francais.fr](mailto:l.gandon@parc-gatinais-francais.fr)

Ce Parc, créé en 1999, mène des actions sur l'énergie depuis 2002, en premier lieu dans le cadre d'un Contrat ATEnEE (2003-2005) : en particulier création d'un poste de chargé de mission énergie et d'une Commission Energie, des actions de sensibilisation des élus et du grand public, des études sur les énergies renouvelables, et la réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique (COE) pour toutes les communes du Parc.

Un Espace Info Energie a été installé à la Maison du Parc en 2006 (poste à mi-temps), afin de conseiller les particuliers et les communes sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables. Un dispositif de subventions permet de soutenir leurs projets.

Le Parc mène aussi des actions concernant l'éclairage public et la lutte contre la pollution lumineuse, avec l'aide de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN).

En matière d'énergies renouvelables, la signature de la Charte Forestière de Territoire fin 2009 devrait favoriser la création d'une filière bois énergie locale.

En 2010, deux nouveaux projets sont lancés :

- le Programme d'Intérêt Général (PIG) concernant l'amélioration de l'habitat (lutte contre l'insalubrité et maîtrise des loyers, maîtrise de l'énergie, accessibilité);
- la stratégie de lutte contre le changement climatique (Plan Climat).



La lutte contre le changement climatique est inscrite dans les objectifs de la nouvelle Charte 2011-2023, en lien étroit avec les enjeux énergétiques et les transports.

La démarche vise à identifier les émissions de GES du territoire, définir des objectifs et mettre en place un programme d'actions pluriannuel. Ce projet est à mener en étroite collaboration avec la Région Ile-de-France et les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, tous trois engagés dans un Plan Climat (Bilan Carbone réalisés).

Dans un premier temps, le travail consiste donc :

- à échanger avec ces partenaires pour définir le projet du Parc,
- et à sensibiliser les élus et agents du Parc à la problématique du changement climatique.

Par ailleurs, de nombreuses collectivités autour du Parc vont être dans l'obligation d'élaborer un Plan Climat.



Ce contexte pose la question de l'articulation entre tous ces projets, du rôle que le Parc pourra jouer et du soutien qu'il recevra de ses partenaires.

En particulier, se pose la question de la mutualisation des données nécessaires à l'identification du profil climatique et énergétique du Parc. Aussi, le Parc va commencer par travailler sur les diagnostics existants : études réalisées par la Région et les 2 Départements, et études déjà menées par ailleurs par le Parc.

**Partenaires associés aux actions du Parc :**

L'ANPCEN, la Région Ile de France, les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne



## **Autour du Parc naturel régional de la Brenne Intervenante : Dany CHIAPPERO**

d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr

Alors que dans la précédente charte, le Parc n'abordait pas la question de l'énergie, en 2007 une opération d'amélioration de l'habitat « Patrimoine énergie » a été programmée, pour traiter les deux enjeux de réhabilitation du patrimoine bâti et efficacité énergétique. La région et L'ADEME y portent aujourd'hui un réel intérêt avec l'engagement d'une expérimentation pour une efficacité énergétique maximum avec des techniques et des matériaux adaptés à la santé et à la qualité patrimoniale du bâti ancien (diagnostic avant travaux, prescriptions de réhabilitation, suivi des travaux et mesure de l'amélioration après travaux).

Les énergies renouvelables ont constitué l'autre entrée, avec 7 projets éoliens pour un territoire de 170 000 ha et 31000 habitants, avec beaucoup d'enjeux paysagers, et très peu de sites où installer de l'éolien. Actuellement se développent les projets de solaire photovoltaïque et de méthanisation dont un à grande échelle. Par ailleurs le Parc dispose d'une importante ressource en bois et paradoxalement la filière bois énergie est très peu développée au niveau des collectivités.

La nouvelle charte mentionne l'idée que le Parc ira à terme vers un plan climat, mais la Région Centre et l'ADEME poussent le Parc à le mettre en place dès maintenant. Si il est très fort au niveau des enjeux environnementaux et des enjeux économiques, le Parc est par ailleurs positionné sur le paysage / architecture et urbanisme avec la création progressive d'un pôle. Il a monté un COT sur la thématique de l'urbanisme durable, tout en travaillant avec l'idée en arrière-plan, des économies d'énergie et du développement durable du territoire (écotrophée, assistance aux entreprises dans des démarches d'amélioration environnementale...).

La Région Centre a lancé une démarche d'Agenda 21 au niveau de ses contrats de Pays. Le Parc de la Brenne étant un Parc-Pays, il est donc un des premiers territoires concerné par la démarche plan climat. Souhaitant que les Parcs constituent « l'Exemple » en la matière et soient démonstratifs d'une politique des Plans climats, la région, va lancer en 2011, un appel à projets pour lequel les réponses des Parcs seront attendues. La région apporte par ailleurs une aide spécifique de 10 000 euros par parc pour l'animation plan climat.

Le Parc, soulève la question des ressources et des moyens humains (compétences) pour démarrer le projet, et de l'existence d'une commission spécifique «énergie» ou «plan climat».

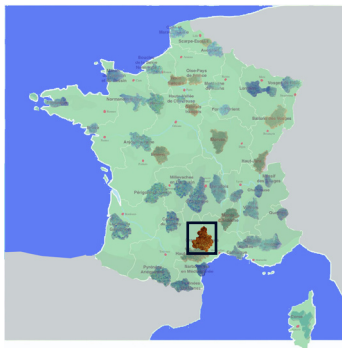
---

Le contrat de Pays fait toutefois mention du démarrage de la démarche par un bilan GES. Mais il faut au préalable rédiger le cahier des charges et se repose la question des moyens humains et des compétences.

Le préalable sera donc la création d'un poste dédié à la fois au plan climat et à la mise en œuvre d'une stratégie sur les énergies (développement d'une démarche d'économies avec la création d'un CEP à ½ temps en mutualisation avec l'EIE et l'ADIL, énergie bois...)

**Partenaires associés aux actions du Parc :**

La Région Centre, l'ADEME



## **Autour du Parc naturel régional des Grands Causses Intervenant : Alexandre CHEVILLON**

alexandre.chevillon@parc-grands-causses.fr

La mise en œuvre du plan climat territorial a été inscrit dans la nouvelle charte signée en 2007 et s'est conclue par un COT avec une embauche en août 2009.

Le Parc des Grands Causses n'a pas de problème d'articulation entre plan climat et territoires car il est Pays et se trouve sur une seule région, un seul département.

Des actions ont déjà été mises en œuvres par le Parc avant le Plan Climat :

- éolien (accompagnement pour l'élaboration de ZDE)
- bois énergie (état des lieux de la filière, sensibilisation, accompagnement technique de plusieurs projets communaux)

Un diagnostic énergétique de territoire va être engagé en 2010. Une consultation a été lancée en fin d'année dernière. Sur 8 offres, le bureau d'études AERE a été retenu. Ce diagnostic, d'un montant de 60000 euros est constitué d'une phase d'état des lieux de la production d'énergie et des consommations d'énergie, d'une seconde phase avec les objectifs nécessaires à l'élaboration des scénarii, enfin une troisième phase sur la construction du plan d'actions, en concertation avec les acteurs locaux du territoire et par l'animation de groupes de travail.

Un travail de sensibilisation des élus autour du plan climat va être réalisé en parallèle en 2010, par des visites de sites (chaufferies bois, éclairage public, méthanisation...). Des documents (dossier technique) sur le bois-énergie, et sur les initiatives locales en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie seront également édités.

Puis, le Parc est actuellement maître d'ouvrage d'une étude de faisabilité pour la méthanisation agricole de fumier ovin sur 2 projets (individuel et collectif).

Enfin, par rapport au solaire photovoltaïque, le Parc a pris la position de refuser tous les projets au sol sauf sur les friches industrielles, anciennes décharges, anciennes carrières et délaissés d'autoroutes ne sachant comment réguler l'essor des projets.

**Montant global du diagnostic engagé : 60000 euros**

### **Partenaires associés aux actions du Parc :**

Le Département, la Région, l'ADEME, le Bureau d'études AERE



## **Autour du Parc naturel régional du Haut-Languedoc Intervenant : Frédéric PEREIRA**

energie@parc-haut-languedoc.fr

Le Parc du Haut-Languedoc, situé au sud du massif central, est composé de moyennes montagnes avec des vallées. C'est 80000 habitants pour 92 communes.

En 2008 un diagnostic énergétique a été réalisé, avec le même bureau d'études que les Grands Causses. Au niveau des consommations énergétiques et des GES, ainsi qu'en terme d'énergie renouvelables ce Parc se situe au dessus de la moyenne nationale : l'électricité produite sur le territoire couvre 97% des consommations d'électricité grâce à un nombre important de barrages et d'éoliennes. Des projets solaires commencent également à sortir.

A partir de ce diagnostic, le comité syndical a voté des objectifs : le 3x20 et le facteur 4, en fin 2008. Le Parc va donc être largement excédentaire en terme de production d'ENR.

Un comité de pilotage a été monté, et 10 groupes de travail se sont mis en place au 1er semestre 2009 sur les thèmes transport, bois-énergie, et urbanisme... 25 actions votées en juillet 2009 sont en cours de réalisation. Elles vont se dérouler sur 3 ans .

Un document de référence a été créé en 2004 au niveau de l'éolien ainsi qu'un document de travail portant sur le solaire l'année dernière .

Au niveau de l'éolien, un vote a par ailleurs été fait pour limiter à 300 le nombre maximum d'éoliennes pouvant être accepté sur le Parc avec une hauteur limitée à 125 m de haut.

Une étude a été aussi réalisée l'année dernière sur le potentiel au niveau méthanisation. Cette filière et le bois-énergie sont les secteurs que le Parc souhaite d'abord développer au niveau de son territoire.

Plus aucune création de barrages n'est souhaitée mais une amélioration de l'efficacité énergétique de l'existant est recherchée.

Sur le solaire la position votée en comité syndical, est de favoriser le solaire thermique, le solaire photovoltaïque en toiture, au sol sur les zones urbanisées et industrielles, sous conditions hors zone artificialisée.

La Fédération rappelle que par rapport à la problématique Plan climat, et au changement climatique, il va y avoir des chocs d'enjeux mondiaux et nécessaires : biodiversité, climat, enjeux énergie. Chacun à l'occasion des projets va devoir faire des choix politique et trouver des alternatives qui concilient à la fois enjeux patrimoine et paysage. Ces choix ne seront pas les mêmes selon les territoires , mais delà de la structuration, ce débat là doit être proposé dans les Parcs.

### **Partenaires associés aux actions du Parc :**

Le Département, la Région, l'ADEME, le Bureau d'études AERE

Le Comité syndical et le comité de Pilotage



## **Autour du Parc naturel régional du Haut-Jura Intervenant : Christian BRUNEEL**

ch.bruneel@parc-haut-jura.fr

C'est en 2003 que le bureau du Parc naturel régional a décidé de mettre en œuvre une politique ENERGIE-CLIMAT sur le territoire, sachant qu'en 1998, date de renouvellement de la charte actuelle rien n'avait été envisagé dans ce domaine.

Suite à cette décision les premières actions d'information et de sensibilisation ont été réalisées en direction des élus qui ont, lors de différents comités syndicaux, bénéficiés de présentations, réalisées par les techniciens du Parc naturel régional, de Météo France et de l'ONF, sur la situation actuelle, les évolutions passées et à venir en matière d'évolution climatique et de leurs conséquences sur le territoire le Parc. Ces mêmes informations ont été relayées via la presse en direction des habitants.

Dans un second temps et à partir de 2003-2004, le Parc naturel régional a pu grâce à des financements des Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes et de l'ADEME développer d'une part des EIE (Espace info énergie) décentralisé à destination des particuliers, et des CEP (conseil en énergie partagé) à destinations des 50 communes qui l'ont souhaité (subventionnement à 80%). Ces opérations ont été conduites par les associations (AJENA et Hélianthe) puis directement par le PNR pour ce qui concerne les CEP. Les suivis des CEP sont encore en cours pour les communes de Franche Comté du Parc, les EIE décentralisés n'ont pu faute de crédits être poursuivis au-delà d'une période de trois ans.

En 2008 le Parc a répondu avec succès à l'appel à projet « Plan climat» du Ministère en proposant d'intervenir sur les problématiques de l'éclairage public, de la maîtrise de l'énergie dans l'industrie.

Concernant l'éclairage public, le Parc s'est associé au Syndicat d'énergie du Jura afin d'intégrer à la problématique des économies d'énergies et celle de la pollution lumineuse. A ainsi était réalisée sur 21 communes la cartographie informatique de l'ensemble du réseau d'éclairage public, la caractérisation de chaque point lumineux accompagnée des préconisations visant à améliorer les performances énergétiques en veillant à limiter l'éclairage au stricte nécessaire. Les premiers travaux de suppression des installations les plus sensibles (lampadaires boules...) seront subventionnés par le syndicat d'énergie. Une charte de l'éclairage public et un guide de pratique durable de l'éclairage public (code de bonne conduite) sont en cours de réalisation en collaboration avec le syndicat de l'énergie du Jura et seront diffusés sur le territoire du Parc naturel régional et du département du Jura.



Concernant les entreprises, des bilans énergétiques type ont été établis pour les entreprises les plus répandues sur le territoire, à savoir, celles du bois, de la lunetterie et de la plasturgie. Ils seront, dans le cadre de programme d'animation conduits par les chambres de commerce et d'industrie et des métiers, présentés aux industriels qui seront incités à les mettre en œuvre pour leurs installations.

Aujourd'hui le Parc naturel régional a été retenu pour mener à bien un programme Leader « l'énergie du territoire » axé sur l'agriculture, la forêt et les ressources naturelles. Il permettra en outre d'étudier et de suivre l'impact du changement climatique sur certains milieux et espèces, de valoriser le gisement forestier à travers le développement du bois construction et du bois énergie, d'engager l'agriculture locale dans une dynamique économe en eau, en énergie fossiles et productrice d'énergies renouvelables.

Enfin, la nouvelle charte en cours de validation prévoit l'élaboration d'un plan climat. Le Parc commence à travailler sur le sujet et sommes demandeurs d'informations et de retour d'expériences dans ce domaine. Comment lancer un plan climat, positionnement des parcs, quelle communication adopter, comment mobiliser les élus, les acteurs, le territoire ? Comment organiser les actions qui se lancent ponctuellement et sont poussées par des communes, associations..., telles sont les interrogations du moment.

**Partenaires associés aux actions du Parc :**

Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, l'ADEME, le Bureau d'études AERE, associations AJENA et Hélianthe, Syndicat d'énergie du Jura, entreprises du bois, de la lunetterie et de la plasturgie présentes sur le territoire, chambres de commerce et d'industrie et des métiers,



## **Autour du Parc naturel régional Scarpe Escaut Intervenant : Pierrick JEAN**

p.jean@pnr-scarpe-escaut.fr

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a commencé ses premières actions énergie par la mise en place d'un contrat ATEnEE comme les deux autres Parcs régionaux. Des actions sur le bois et le solaire, sur la sensibilisation collectivités, entreprises et particuliers, de diagnostics pour collectivités et entreprises ont été réalisées.

Suite à un appel à candidature aux territoires (agglos, communauté urbaine et communauté de communes) , par l'ADEME et la Région, un plan climat a été mis en place. Dans un premier temps Les Parcs et Pays n'ont pas été identifiés comme porteurs potentiels, une action politique a alors été engagée afin que ceux-ci y soient intégrés.

L'animation territoriale du PCT a été co-porté avec une agglo. Dans la région, les Parc naturel régionaux se sont tous associés à d'autres partenaires (pays, agglos, syndicat mixte de ScoT ..) pour l'animation des PCTs.

L'enjeu est de trouver des complémentarités dans l'approche ce qui est enrichissant pour les deux parties.

L'important millefeuille territorial constitue un obstacle majeur. Les territoires des institutions (EPCI, ScoT, Parc, PCT, syndicat de transport, de déchet, d'énergie) se recoupent tous dans un « petit » périmètre ce qui engendre de multiples enjeux de cohérence .

L'objectif initial a résidé dans l'idée de s'appuyer sur la capacité à porter des actions par les acteurs volontaires du territoire . Cinq groupes de travail 5 ont été créés. L'objectif de ces ateliers de projets consistait à écrire le plan climat, avec trois réunions par groupe projet.

Celles-ci ont abouti à la validation de 35 actions par le comité de pilotage du plan climat, et l'écriture de fiches, conduisant à l'identification des partenaires, porteurs potentiels, de publics cibles. Cette démarche a été validée par les 2 instances porteuses de l'animation (le Parc et l'agglo).

La question de la gouvernance interroge sur la légitimité du comité de pilotage.

Par le biais de la démocratie participative, des actions reflétant les différents acteurs présents sur le territoire ont été écrites. Comment arrivent-ils alors à se reconnaître ? Comment les intégrer dans le futur ? Comment rentrer dans l'opérationnalité ?

L'idée, est d'avoir plusieurs porteurs par fiche action pouvant se réunir au sein d'un même comité de pilotage avec quelques partenaires et de se tourner vers l'opérationnel

Quelles méthodes engager ? Echanger des cahiers des charges et réaliser un groupement de commandes ?

---

Pour les actions propres au Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la Région propose un COT pour continuer l'accompagnement : avec une participation d'ingénierie et le co-financement de 2 projets collectifs exemplaires. La participation financière n'est pas encore fixée. Si on prend exemple sur le contrat ATEnEE i la région finance 15%, l'Ademe 15% (l'ADEME et la région ont un fonds commun) et le Département les 70% restant. Le département est alors le plus gros contributeur à l'ingénierie climat du territoire, ce qui est paradoxal compte tenu des affichages et compétences des institutions.

Dans le cadre de ce plan climat, aucun diagnostic des émissions de GES n'a été jusqu'alors réalisé par le Parc. Ce diagnostic est une des premières actions du PCT accompagné de la définition d'objectif de réduction des émissions. Ce diagnostic est un montage compliqué avec les deux SCOT présent sur le territoire (voir plus haut le millefeuille...). Les données d'émissions seront ciblées jusqu'au niveau des EPCI.

Concernant l'internalisation du plan climat, la mutualisation des méthodes de travail au sein d'une équipe technique très sensibilisée s'est avérée aisée, en opposition au manque de sensibilisation des élus. De plus et en dépit d'un portage très élaboré, un manque de suivi, d'appropriation sur le pilotage, et le portage de stratégies de la part des directeurs du Parc et de l'agglomération ont également été remarquées.

Sur un tel territoire aussi découpé, est-il nécessaire de porter l'animation d'un plan climat territoire se superposant avec d'autres plans ? Le Parc n'aurait-il pas pu davantage se positionner sur la coordination et l'organisation entre ces différents plans climat ?

**Partenaires associés aux actions du Parc :**

Pnr Avesnois, Pnr Caps et Marais d'Opale

Le Département, la Région, l'ADEME, le Bureau d'études AERE

Pays, agglomérations, Syndicats mixtes, communautés de communes et EPCI présents sur le territoire du Parc



## **Autour du Parc naturel régional du Vexin Français Intervenant : Philippe BODO**

p.bodo@pnr-vexin-francais.fr

Un article de la nouvelle charte validée en 2007 s'intitule : « Réaliser le plan climat du Vexin ».

Contrairement à la majorité des Parcs, le Vexin, compte tenu d'initiatives départementales et régionales réalisées ou en cours d'exécution, n'a pas réalisé de diagnostic.

Financièrement, le Parc est doté d'un Contrat de Parc, négocié avec les financeurs que sont la Région et les Départements, et qui permet de mettre en œuvre l'ensemble de ses actions.

Au niveau des difficultés rencontrées, la structure ne bénéficiant pas de poste spécifiquement attribué au Plan climat, les différences actions à mener ont ainsi été réparties entre différents chargés de missions. Si chacun porte individuellement la responsabilité de ses actions, il est impératif de porter attention à la transversalité et à la cohérence entre celles-ci.


L'autre complexité rencontrée : Si le patrimoine, le tourisme et l'agriculture constituent des problématiques majeures pour les élus du territoire, l'énergie, le développement durable et l'environnement, restent encore des axes de réflexions à développer.

Le Parc développent deux types d'actions :

- Des actions en maîtrise d'ouvrage permettant de développer des outils et reproduire ces actions à plus grande échelle. L'objectif est également sur ces opérations pilotes d'étendre le champ d'intervention à d'autres publics ou partenaires (formation des artisans, sensibilisation des politiques et des financeurs).
- Un soutien financier de projets publics et privés. Le Parc a développé des aides à l'étude et à l'investissement permettant à tout public (collectivité, particulier, acteur touristique ou économique) de prendre en compte l'environnement et la maîtrise de la dépense énergétique dans leurs projets. Ces aides ont vocation à soutenir des projets exemplaires et ainsi initier des démarches novatrices sur le territoire.

Malgré les nombreuses aides à la réalisation des diagnostics énergétiques et d'actions d'accompagnement menées au quotidien, le manque de vision globale sur les énergies alternatives et le positionnement très conservateur des ABF notamment, contribuent à freiner de manière importante le développement d'énergies renouvelables telles que le solaire, l'éolien ou la méthanisation.

---



Pour le Parc, l'axe de réflexion le plus important porte avant tout sur la maîtrise de l'énergie appliquée au bâti ancien. Ce territoire, a besoin d'exemples locaux concrets prouvant que cela peut-être réalisé sur le territoire. Avec le faible engagement de certaines structures, cette démarche oblige le Parc à investir en son nom sur certains projets pilotes et ainsi démontrer que l'adéquation entre préservation du patrimoine et stratégies énergétiques est possible.

**Partenaires associés aux actions du Parc :**

Les Départements présent sur le territoire du Parc, la Région Ile de France, l'ADEME, le Bureau d'études « Explicite », l'ABF

## Sigles et acronymes

**ABF** : Architecte des Bâtiments de France

**AEU** : Approche Environnementale de l'Urbanisme

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie

**ANPCEN** : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne

**ATEnEE** : Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique

**CLER** : Comité de Liaison Energies Renouvelables

**CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

**COE** : Conseil d'Orientation Scientifique

**COT** : Contrat d'Objectif Territorial

**DATAR** : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

**DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

**EIE** : Espace Info Energie

**ENR** : Energies Renouvelables

**EPCI** : Etablissement Public de coopération intercommunale

**FEADER** : Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural

**FEDER** : Fonds Européens de Développement régional

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**MEEDDAT** : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

**MEEDDEM** : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PCET** : Plan Climat Energie Territorial

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**RAAE** : Rhône alpeénergie-Environnement

**RAC** : Réseau Action Climat

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SGAR** : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

**ZDE** : Zone de Développement Eolien

# Références bibliographiques

## Ouvrages

### Publication réalisée par la Fédération des Parcs naturels régionaux

- PLAN CLIMAT TERRITORIAL ET "PARCS NATURELS REGIONAUX.  
Quelle réponse territoriale aux enjeux climatiques et énergétiques pour les territoires de projets ?  
Compte-rendu de la rencontre du 1er décembre 2008. Paris  
Document téléchargeable sur [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

### Autres ouvrages

- ADEME / Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.  
TERRITOIRES DURABLES, Construire et mettre en oeuvre un PLAN CLIMAT TERRITORIAL. Guide Méthodologique .  
Décembre 2009. 227 pages.

## Sites Internet

-Site de la Datar:  
[www.territoires.gouv.fr/zonages/p3](http://www.territoires.gouv.fr/zonages/p3)

- Site du CLERC :  
[www.clerc.org](http://www.clerc.org)

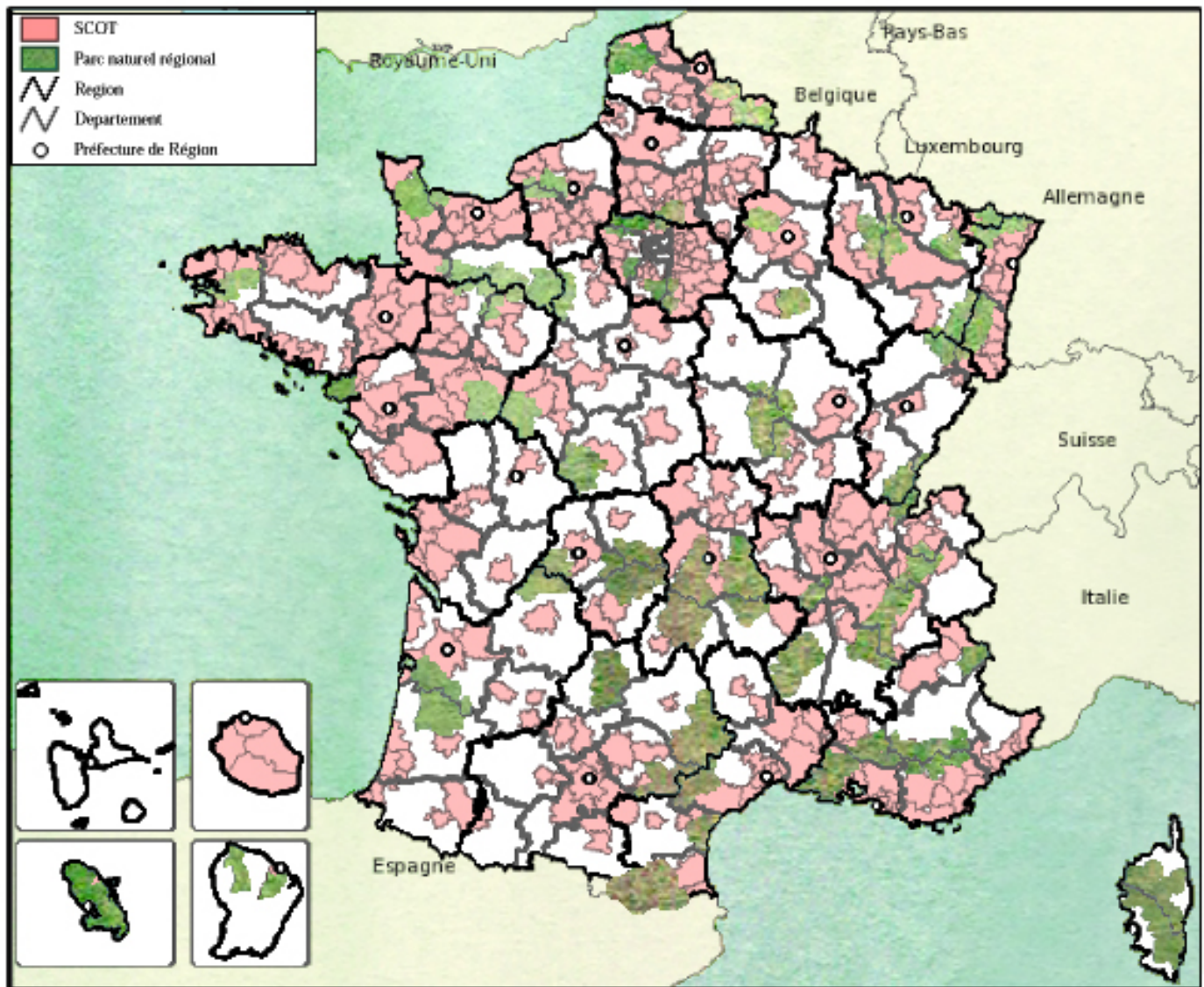
- Centre de ressources pour les PCET  
[www.pcet-ademe.fr](http://www.pcet-ademe.fr)



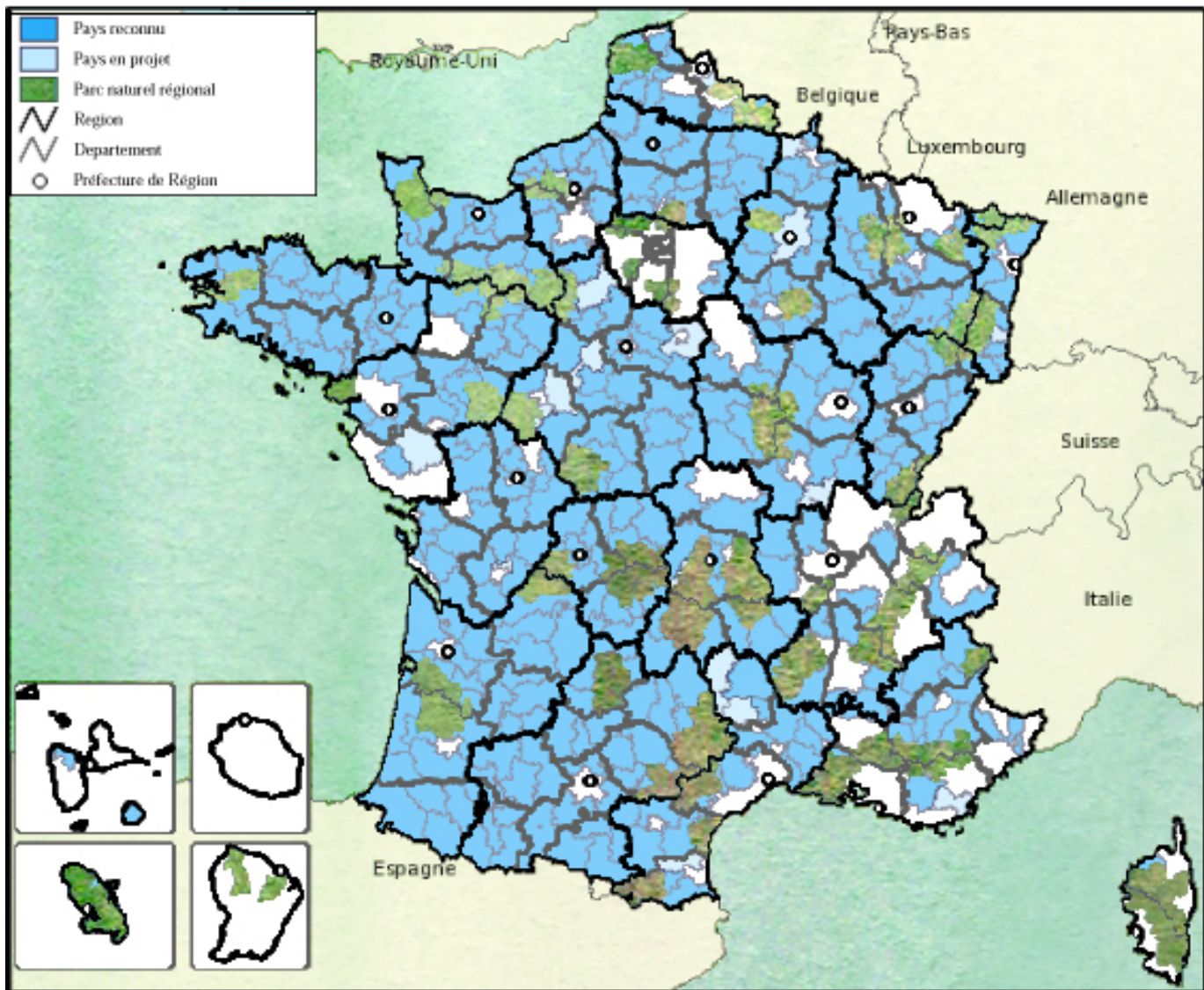
# Cartographies



## Observatoire des territoires - Zonages



## Observatoire des territoires - Zonages



**Coordination :**

Philippe Moutet - pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

**Rédaction :**

Anne Badrignans  
anne.badrignans@gmail.com

**Réalisation graphique :**

Anne Badrignans - anne.badrignans@gmail.com

**[WWW.parc-naturels-regionaux.fr](http://WWW.parc-naturels-regionaux.fr)**



Cette étude est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

**FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE**

9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78 - E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr